

Recherches sociographiques



Marcel GAUDREAU et Calvin VELTMAN, *Le schéma de la C.U.M., 1970-1982. La difficile recherche d'une rationalité métropolitaine en aménagement*

Robert Petrelli

Volume 28, numéro 1, 1987

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/056276ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/056276ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (imprimé)

1705-6225 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Petrelli, R. (1987). Compte rendu de [Marcel GAUDREAU et Calvin VELTMAN, *Le schéma de la C.U.M., 1970-1982. La difficile recherche d'une rationalité métropolitaine en aménagement*]. *Recherches sociographiques*, 28(1), 167–169.
<https://doi.org/10.7202/056276ar>

la situation québécoise font de ce trente-et-unième « Cahiers de l'ACFAS » une lecture des plus stimulantes.

Serge CÔTÉ

*Groupe de recherche interdisciplinaire
en développement de l'Est du Québec,
Université du Québec à Rimouski.*

Marcel GAUDREAU et Calvin VELTMAN, *Le schéma de la C.U.M., 1970-1982. La difficile recherche d'une rationalité métropolitaine en aménagement*, Montréal, I.N.R.S.-Urbanisation/Département d'études urbaines, UQAM, 1985, 160p. (« Études et documents », 43.)

La région métropolitaine de Montréal constitue sûrement l'une des agglomérations du monde occidental dont le développement a été le moins planifié. Et la situation n'évoluera pas dans un proche avenir si l'on se fie au schéma d'aménagement que la Communauté urbaine de Montréal a adopté au mois d'août 1986 et qui devrait entrer en vigueur au cours des prochains mois. Et pourtant, Montréal a connu une croissance ordonnée à ses débuts. Dollier de Casson, supérieur des Sulpiciens, qui étaient alors les seigneurs de l'île de Montréal, n'a-t-il pas fait préparer pour la ville un plan d'urbanisme dès 1672, qui prévoyait l'emplacement des rues et des principaux immeubles publics? La grille de rues du Vieux-Montréal reflète encore aujourd'hui les orientations d'aménagement décrétées à l'époque. Le développement de Montréal aux XIX^e et XX^e siècles n'a malheureusement pas connu un tel encadrement. En fait, les spéculateurs sont devenus nos vrais urbanistes. Au début du siècle, les grandes manœuvres spéculatives se réalisaient principalement aux portes de Montréal. Que l'on pense aux municipalités de Maisonneuve, de Villeray, de Mile-End. Mais, après 1950, le territoire s'est étendu considérablement. Le gouvernement fédéral adopte une Loi nationale sur l'habitation qui facilite l'obtention de prêts hypothécaires pour l'achat d'une maison. De plus, l'amélioration du niveau de vie permet aux ménages d'acheter une automobile et d'aller habiter à une bonne distance de leurs lieux d'emploi, qui se trouvaient à l'époque dans la partie centrale de l'île de Montréal. Nous assistons alors à l'apparition de la grande banlieue aux deux extrémités de l'île, mais aussi sur les rives Sud et Nord. C'est le phénomène de l'étalement qui commence à se manifester, et ce avec d'autant plus de liberté qu'aucun corps public n'est mandaté pour orienter et contrôler le développement de cette agglomération naissante. Ce phénomène a eu des conséquences considérables sur le dépeuplement de la partie centrale de l'île. Par exemple, alors que la population de la ville de Montréal est de 1 300 000 habitants en 1966, elle ne sera plus que de 980 000 en 1981. Des situations semblables se sont manifestées dans d'autres municipalités du centre. Les coûts d'un tel phénomène ont été considérables pour les corps publics, qu'il s'agisse du gouvernement du Québec ou des municipalités. En effet, il a fallu construire dans les nouvelles banlieues des équipements et des infrastructures, alors que ceux qui se trouvaient à Montréal demeuraient sous-utilisés. Il y a eu également perte de grands

espaces agricoles. Finalement, les coûts du transport collectif sont devenus prohibitifs à cause de la trop faible densité des nouveaux aménagements et de leur disposition.

Il y eut une tentative, au cours des années soixante, d'assurer un aménagement rationnel de l'agglomération métropolitaine. En effet, le service d'urbanisme de la ville de Montréal fut mandaté par la Corporation du Montréal métropolitain (ancêtre de l'actuelle communauté urbaine) pour préparer un «schéma d'aménagement» pour l'ensemble de la région. Cet exercice a donné lieu à la publication d'un grand nombre d'études extrêmement intéressantes sur cette agglomération. Malheureusement, les propositions de ce schéma, qui s'intitulait «Montréal, horizon 2000», n'ont pas été appliquées, pour deux raisons principales : la Corporation était un organisme moribond, et elle n'avait aucune juridiction à l'extérieur de son territoire, qui se limitait aux municipalités de la partie centrale de l'île de Montréal. En 1970, le gouvernement du Québec crée la Communauté urbaine de Montréal. L'objectif premier de la création de cet organisme supra-municipal est de répartir les coûts du service de police de la ville de Montréal parmi l'ensemble des municipalités de l'île. La Communauté se voit aussi confier la responsabilité d'élaborer un schéma d'aménagement, mais celui-ci ne constitue pas la préoccupation première des autorités politiques de Montréal et de sa banlieue. La Communauté avait un délai de trois ans pour adopter un tel schéma — qui n'était toujours pas adopté en 1984, quand Marcel Gaudreau et Calvin Veltman ont terminé leur étude.

Les deux auteurs ont analysé les différentes versions du schéma publiées entre 1973 et 1982 pour déterminer dans quelle mesure il visait à modifier les orientations d'aménagement sur l'île de Montréal. Leur rapport de recherche est divisé en trois grandes parties. Dans un premier temps, ils tentent d'identifier les contraintes à une modification du *statu quo*, découlant des tendances démographiques, de la forme et de la structure urbaines existantes. Dans un deuxième temps, ils comparent trois versions du schéma publiées en 1973, 1976 et 1982 et tentent de voir dans quelle mesure leurs propositions s'écartaient de la situation et des tendances alors existantes. Finalement, ils essaient d'évaluer les effets réels du schéma sur l'aménagement du territoire de la Communauté car, même s'il n'était pas adopté à l'époque, des projets circulaient depuis suffisamment longtemps pour avoir pu influencer les gestes d'aménagement des agents publics et privés. La principale conclusion des auteurs pourrait se résumer de la façon suivante : les propositions d'aménagement sont timides et visent à confirmer la situation existante. Comme si tout était pour le mieux dans le meilleur des mondes actuellement en matière d'aménagement sur l'île de Montréal.

Gaudreau et Veltman ont choisi un sujet qui était, à notre connaissance, jusqu'alors inexploré. Mais il est loin d'être certain que leur analyse contribuera à accroître le peu d'intérêt qui existe dans la plupart des milieux pour les questions touchant l'aménagement de l'île de Montréal. Car leur texte nous laisse trop l'impression qu'il n'existe pas d'autre option, à cause de contraintes politiques, au type d'aménagement qui prévaut actuellement, et que, de toute façon, les conséquences sont sans importance. Or, tel n'est pas notre avis. En effet, les milieux politiques en place à Montréal depuis trente ans n'ont jamais accordé d'importance à l'aménagement du territoire. Mais il n'est pas évident qu'il en sera de même à l'avenir. Devant les coûts exorbitants qui résultent actuellement du laissez-faire des dernières décennies, nos dirigeants finiront bien par

réaliser un jour que bien administrer signifie avant tout bien gérer le sol. C'est là la principale responsabilité des administrations municipales.

Cette première étude terminée, il y aurait lieu d'en entreprendre d'autres. Par exemple, il serait sûrement pertinent de définir les grands objectifs que doit poursuivre l'aménagement du territoire dans des agglomérations comme Montréal. Les idées dans le domaine ont évolué depuis le début des années cinquante, comme l'ont démontré Gaudreau et Veltman, mais l'on semble assister actuellement à un certain piétinement. Il importerait aussi de mieux connaître l'expérience des agglomérations où les pouvoirs politiques ont décidé de contrôler et d'orienter efficacement le développement urbain. Les expériences positives pourraient servir de stimulant pour ceux qui exercent le pouvoir en notre nom. Finalement, des études pourraient porter sur le processus d'élaboration d'un schéma d'aménagement. L'élaboration d'un tel document politique ne peut constituer un exercice isolé. L'application de politiques contraignantes en cette matière exige en effet un large consensus social. Et ce consensus ne peut se manifester quand l'élaboration d'un schéma constitue un exercice technocratique. Voilà autant de questions que nos deux auteurs auraient pu aborder et qui auraient donné à leur ouvrage une perspective fort différente. Espérons qu'ils pourront le faire prochainement.

Robert PETRELLI

*Département d'études urbaines,
Université du Québec à Montréal.*

Michel JURDANT, *Le défi écologiste*, Montréal, Boréal Express, 1984, 432p.

La pensée et l'action écologistes ont connu, au Québec, un certain essor depuis une dizaine d'années. Bien qu'elles ne soient pas à la mesure de ce qui s'est passé aux États-Unis, en Allemagne et en France durant la même période, il n'en demeure pas moins que l'écologisme a pris racine ici et que de très nombreuses organisations sont nées démontrant la diversité des intérêts et des luttes pour la nature, comme aussi la difficulté de faire front commun contre des projets de développement. Jean-Guy Vaillancourt a tenté, non toujours sans mal, de recenser ces multiples — et parfois minuscules — groupes écologistes. Il propose une typologie de ces groupes qui rend bien compte de la diversité des orientations, des participants et des intérêts. (Jean-Guy VAILLANCOURT, « Évolution, diversité et spécificité des associations écologiques québécoises : de la contre-culture et du conservationisme à l'environnementalisme et à l'éco-socialisme », *Sociologie et société*, XIII, 1, 1981 : 81-97.)

Les Amis de la terre sont un groupe particulier à l'intérieur du mouvement écologiste américain. Né en 1968 d'une scission à l'intérieur d'une organisation presque centenaire de protection et de défense de la nature (le *Sierra Club*), ce groupe a essaimé au Canada et en Europe, y fondant des associations locales afin de faire valoir les idées plus « radicales » qui avaient conduit à sa formation. Michel Jurdant, écologue et écologiste — le premier étant le scientifique, le second, l'adhérent aux valeurs de défense et de protection de la nature — fut très actif dans la section québécoise des Amis de la terre